

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2013

Le 24 septembre 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de Mme Françoise LECOMTE*), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir de Mme Martine ARNAL*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi Gilles HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL*), Mme Marie BOËLLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS (*pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Olivier LEBRUN*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Olivier LEBRUN (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Françoise LECOMTE (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Nathalie KRAMER, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir à M. Philippe LEJEUNE*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Liliane HATTRY*), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT (*arrivé à la délibération n°2013-09-25*), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir à Mme Marie SENERS*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BANULS

Date de convocation : 17 septembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de membres présents : 58
Nombre de pouvoirs : 9
Excusés : 7

N° de l'ordre du jour :

2013.09.13 : Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines pour l'animation de la filière des métiers d'art.

□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice ;

Vu la délibération n°2010-02-02, du Conseil communautaire du 10 février 2010, portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu la délibération n°2013-04-16, du Conseil communautaire du 16 avril 2013, portant sur le projet stratégique pour le développement économique du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Emblématique d'un certain art de vivre à la française, autant que de la préservation et de la création de belles choses, le territoire de Versailles Grand Parc détient une forte spécificité commerciale liée à la présence en son sein d'une centaine de métiers d'art.

L'animation et la promotion de cette filière est un axe important de l'action publique intercommunale en matière de développement économique car les métiers d'art contribuent, tant à l'économie locale, qu'au rayonnement international.

C'est pourquoi, à partir des premières initiatives mises en place depuis 2010 (élaboration d'un guide des métiers d'art, portail internet, salon local), une réflexion est actuellement menée pour définir une stratégie d'action publique exigeante et ambitieuse pour les métiers d'art.

De nombreux partenaires sont associés à cette démarche, dont la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines. Celle-ci souhaite que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc formalise un partenariat privilégié avec elle, objet de la convention jointe en annexe.

Cette convention n'a pas de volet financier. Elle précise simplement les modalités d'échanges d'information entre les deux entités, pour décroiser leurs informations, et pose les bases de la bonne articulation de leur domaine d'expertise respectif, dans une volonté commune de promouvoir et d'animer la filière des Métiers d'Art et de Création sur Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire,

- 1) *approuve le projet de convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la*

*Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines pour
l'animation de la filière des métiers d'art ;*

- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cette convention.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 67 (Incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par déléation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130924-2013101801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2013